



F&P Group

Été 2020
NEWSLETTER

Été 2020

NEWSLETTER

Introduction

- 04 -

FRÔTÉ & PARTNER SA

Qualification du contrat de travail

Lien de subordination – art. 319 CO

- 06 -

F&P SERVICES SA

Réforme fiscale et financement
de l'AVS :

des avantages uniquement ?

- 09 -

SCHOEB FRÔTÉ SA

Le jour d'après...

- 12 -

F&P CONSEILS SA

La création d'un nouveau pôle d'activité

spécialisé dans le conseil aux entreprises
et aux entrepreneurs

- 16 -

INTERVIEW

Justin Murisier

Skieur de Coupe du monde

- 18 -

Introduction

Mesdames, Messieurs,

Nous profitons de cette cinquième édition de notre newsletter F&P Group pour vous présenter le contexte dans lequel nous avons décidé de créer une quatrième société affiliée à notre groupe, la société F&P Conseils SA.

Sans aborder les effets majeurs de la crise du Covid-19 qui secoue notre économie depuis le début de cette année, il peut être constaté que ces dernières décennies, de très nombreux changements sont intervenus, modifiant fortement les conditions cadres de l'activité économique. Outre les changements technologiques et leurs effets de tout ordre, le monde économique a été confronté aux effets de la globalisation ou encore aux effets de la recrudescence de dispositions légales ou réglementaires.

Parallèlement le système fiscal s'est complexifié de façon conséquente. A cela s'ajoute l'interaction législative avec l'Europe et de ce fait, dans plusieurs domaines, l'application en Suisse de normes relevant du droit européen. Cette évolution, couplée à une économie de plus en plus mise sous pres-

sion par la concurrence internationale, placent les PME devant un challenge quotidien de gestion. Or, souvent, le bon sens caractéristique de la gestion des PME dans notre pays ne permet plus d'assurer la conduite d'une entreprise. L'intrusion de spécialistes en est la preuve flagrante.

F&P Group a eu la chance de pouvoir participer à cette évolution et de se développer dans cet environnement nouveau. En effet, pour avoir depuis 80 ans assumé des fonctions de conseils en respect des valeurs qui sont les nôtres (indépendance, transparence, priorité absolue aux intérêts de nos clients), il nous a été possible de façon pragmatique de suivre ces changements sociétaux et de développer un savoir-faire réel englobant de plus en plus de connaissances. Dans ces conditions, il y a quelque 20 ans, F&P Services SA a été constituée puis Schoeb Frôté SA. Parallèlement, nos activités n'ont cessé de s'accroître, en particulier dans le domaine du conseil.

Pour ces raisons, F&P Group a décidé d'intégrer et de concentrer ses activités de conseils dans une nouvelle entité, soit F&P Conseils SA. La mission de cette nouvelle entité est de poursuivre ce qui a été fait depuis plusieurs décennies en continuant de développer notre savoir-faire dans ce domaine. Bien évidemment, à l'instar des autres sociétés, F&P Conseils SA sera guidée par le désir absolu d'agir dans le respect de l'intérêt de nos clients.

La présente newsletter nous offre également l'occasion d'aborder d'autres thèmes d'actualité liés aux sociétés de notre groupe, à l'exemple de la rubrique réservée à Frôté & Partner SA qui présente un cas intéressant de requalification d'un contrat de travail à l'égard d'un directeur et administrateur d'une société horlogère.

INTRODUCTION

Schoeb Frôté SA et son partenaire Capitalium analysent la situation des marchés financiers suite à l'éclatement de la crise du COVID-19.

F&P Services SA revient sur l'article rédigé dans la précédente newsletter et qui concernait la réforme RFFA, en présentant lors de cette édition l'une des conséquences de la mise en œuvre de cette réforme.

Notre traditionnelle interview clôture cette newsletter en allant à la rencontre de Justin Murisier, skieur de Coupe du monde de ski alpin. Justin a su, à force de persévérance et de courage, revenir parmi les meilleurs skieurs au monde malgré les nombreuses blessures qui ont jalonné sa carrière. Nous sommes heureux d'avoir pu le soutenir lors de la saison de ski 2019/2020 et lui souhaitons une bonne préparation pour la prochaine saison.

Je vous souhaite une bonne lecture !

François Frôté



François Frôté est associé de l'Etude d'avocats et de notaires Frôté & Partner SA ainsi que de la société F&P Conseils SA. Il siège au sein de nombreux conseils d'administration d'entreprises et de PME actives dans l'arc jurassien.



Qualification du contrat de travail

Lien de subordination – art. 319 CO

FRÔTÉ & PARTNER SA



Critères de qualification du contrat de travail

Aux termes de l'art. 319 al. 1 CO, quatre critères essentiels caractérisent le contrat de travail : une prestation personnelle de travail, la mise à disposition par une personne physique de son temps pour une durée déterminée ou indéterminée, un rapport de subordination et un salaire.

Pour déterminer si l'on est en présence d'un contrat de travail, le rapport de subordination revêt une importance primordiale. Celui-ci présuppose que le travailleur est incorporé dans l'organisation d'entreprise et se trouve soumis à l'autorité de l'employeur au triple point de vue personnel, organisationnel et temporel. Afin de vous présenter plus concrètement ce principe de rapport de subordination et ce qu'il implique, nous vous exposons ci-après un cas réel.

Dans le cadre d'un mandat de notre Etude pour le compte d'une société, nous avons soutenu avec succès l'inexistence d'un contrat de travail concernant un directeur siégeant au conseil d'administration et actionnaire de la société, en raison de l'absence de rapport de subordination.

FRÔTÉ & PARTNER SA

Etat de fait

Un entrepreneur était à la recherche d'un investisseur pour développer un nouveau projet horloger. Notre client a accepté d'assurer un financement de ce projet et de fonder une société anonyme qui avait pour but la conception, la réalisation et la production de tous produits horlogers, accessoires et produits de luxe.

Le capital-actions de la SA a été réparti à parts égales entre l'entrepreneur et l'investisseur. Ces deux personnes ont également été nommées en tant qu'administrateurs avec signature collective à deux. En outre l'entrepreneur a été nommé directeur, au bénéfice d'un contrat de travail.

Cela ayant été exposé, l'entrepreneur a fait valoir diverses prétentions contre la société, fondées sur le contrat de travail, notamment

des prétentions de salaire. La société a contesté sa qualité de travailleur en faisant valoir qu'il n'était pas lié à un rapport de subordination avec elle. L'affaire a été portée jusqu'au Tribunal fédéral.

Résumé de l'arrêt

En substance, le Tribunal fédéral a considéré s'agissant des rapports juridiques entre une personne morale et ses organes, en particulier entre une société anonyme et les membres du conseil d'administration ou de la direction, que ces rapports peuvent relever à la fois du droit des sociétés et du droit des contrats. Sous ce dernier aspect, la tendance est plutôt de considérer que les directeurs sont liés par un contrat de travail et les administrateurs par un mandat ou un contrat innommé, analogue au mandat. Dans tous les cas, lorsque l'organe dirigeant exerce son acti-

Dans tous les cas, lorsque l'organe dirigeant exerce son activité à titre principal, le critère décisif en faveur du contrat de travail est le rapport de subordination.



vité à titre principal, le critère décisif en faveur du contrat de travail est le rapport de subordination ; l'intéressé étant alors soumis à des instructions, par exemple du conseil d'administration.

En règle générale, les instructions de l'employeur envers son employé en lien avec l'objet et l'organisation de son travail instaurent un droit de contrôle, respectivement un lien de subordination qui révèle un contrat de travail plutôt qu'un contrat de mandat. Dans notre cas, le directeur siégeant au conseil d'administration et actionnaire de la société n'a pas été considéré comme un travailleur.

Le Tribunal fédéral a retenu que le demandeur était libre dans l'aménagement de son temps de travail. Il fixait dans ce sens lui-même ses horaires sans devoir accomplir un nombre d'heures prédéfinies et planifiait librement ses périodes de vacances ou ses déplacements professionnels. Dans ce sens, le seul fait que la société ait un siège et que le demandeur ait un bureau qui lui était attribué ne signifie pas encore que le demandeur avait l'obligation d'y travailler. De

plus, sa qualité d'actionnaire rendait difficile son assujettissement à des directives particulières du conseil d'administration en qualité de directeur. Dans ces circonstances particulières, le Tribunal fédéral a considéré que l'on ne saurait retenir que le demandeur, bien que soumis à une certaine surveillance de la part de son co-administrateur, était soumis à des instructions comme le serait un « simple travailleur ».

Finalement, le critère économique n'a pas non plus été retenu comme déterminant du fait que la dépendance économique était propre à la société depuis sa constitution, étant établi que le demandeur apportait une idée et le co-administrateur l'entier du financement nécessaire à son développement.

En conclusion le Tribunal fédéral a ainsi retenu l'argumentation développée par notre Etude s'agissant de la qualification des rapports juridiques entre les parties, en confirmant qu'il n'existait pas de rapport de subordination et par conséquent pas de contrat de travail entre l'entrepreneur et la société.



Réforme fiscale et financement de l'AVS : des avantages uniquement ?

F&P SERVICES SA

On ne vous avait pas tout dit ! Nous y sommes, 2020 est arrivée et avec elle, l'ensemble de la réforme fiscale adoptée par le peuple. Si les taux d'imposition des sociétés ont baissé dans la plupart des cantons et si des outils de planification fiscale sont entrés en vigueur – et nous ne pouvons que vous renvoyer à notre Newsletter de l'automne 2019 sur la RFFA pour en découvrir toute la portée – quelques mesures introduites discrètement dans le nouveau droit n'ont fait l'objet d'aucun débat et pourraient s'avérer réserver quelques mauvaises surprises.

Il est vrai que le paquet global a permis de renforcer l'attractivité de la Suisse, d'appréhender toutes les sociétés avec un système plus égalitaire et donc d'amener une réelle progression pour l'économie suisse en général. Il est dès lors compréhensible qu'une mesure renforçant l'imposition d'un type de comportement, qu'on nomme en fiscalité la « transposition », soit passée relativement inaperçue et n'ait pas été réellement combattue.



Cette « transposition » introduite dans la législation fiscale au 1^{er} janvier 2007 pour légiférer suite à des jurisprudences fréquentes en la matière, – soit en même temps qu’une autre « théorie » fiscale nommée la « liquidation partielle indirecte », et qui s’applique dans certains cas de ventes de sociétés – a été modifiée par un durcissement, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La transposition : c’est quoi ?

Pour définir la « transposition », passons par un exemple. Vous détenez une participation dans une société à hauteur de 100%, appelons-la : « SwissCo SA ». Elle est dotée d’un capital-actions de CHF 100’000.-. Vous trouvez un associé qui souhaite investir dans votre société de manière indirecte (pour des raisons fiscales). Vous constituez ensemble une société « HoldingSwiss SA » – bien que le statut holding n’existe plus fiscalement – dont vous libérez 50% du capital-actions et votre associé 50% du capital-actions.

Le prix de vente de « SwissCo SA » a été défini d’entente avec votre associé à CHF 3’000’000.-. Et vous vendez donc pour ce prix votre société tout en repensant aux lois fiscales qui stipulent : « les gains en capital réalisés lors de l’aliénation d’éléments de la fortune privée ne sont pas imposables ».

Une vente d’actions : vraiment sans impôts ?

Tout cela, c’était compter sans cette fameuse « transposition ». Pour le législateur fédéral, ce transfert ne constitue pas une aliénation, mais une restructuration de la fortune. Vous restez détenteur de votre société par le truchement d’une société holding.

Ainsi, l’autorité fiscale vous enverra une facture d’impôt de CHF 725’000.- environ. Ceci en tenant compte d’un montant de CHF 2’900’000.-, soit le prix de vente diminué de la valeur nominale

Dès cette année, la limite de 5% est abandonnée. Ainsi, transférer un portefeuille de titres de sociétés cotées détenu dans la fortune privée à une société que l’on détient (à 50% ou plus) devient caractéristique d’une « transposition » et génère une imposition sous forme de dividende pour la différence entre le prix de vente et la valeur nominale des titres cotés.



du capital-actions de SwissCo SA, imposé sous forme de dividende et donc permettant d’obtenir comme maigre consolation l’allègement qui en découle (30% au niveau fédéral et à voir selon les cantons, maximum 50%).

Et l’impôt anticipé ?

Contrairement à ce que l’on peut penser, l’impôt anticipé n’est en rien concerné par ces opérations. Gare toutefois aux opérations qui ne se déroulent pas exclusivement sur sol suisse, l’Administration fédérale des contributions, section impôt anticipé, pourrait s’en mêler...

Mais alors qu’est-ce qui change ?

Avant le 1^{er} janvier 2020, la « transposition » s’appliquait uniquement dans les cas où une participation de 5% ou plus était transférée de la fortune privée à une fortune commerciale

(HoldingSwiss SA dans l’exemple) détenue à raison de 50% ou plus.

Dès cette année, la limite de 5% est abandonnée. Ainsi, transférer un portefeuille de titres de sociétés cotées détenu dans la fortune privée à une société que l’on détient (à 50% ou plus) devient caractéristique d’une « transposition » et génère une imposition sous forme de dividende pour la différence entre le prix de vente et la valeur nominale des titres cotés.

Que faut-il faire ?

De manière générale et pour conclure, pour toute opération de vente d’actions, il convient de bien analyser les conséquences fiscales, même si au départ il ne s’agit que d’une association comme dans notre exemple.

Le jour d'après...

SCHOEB FRÔTÉ SA

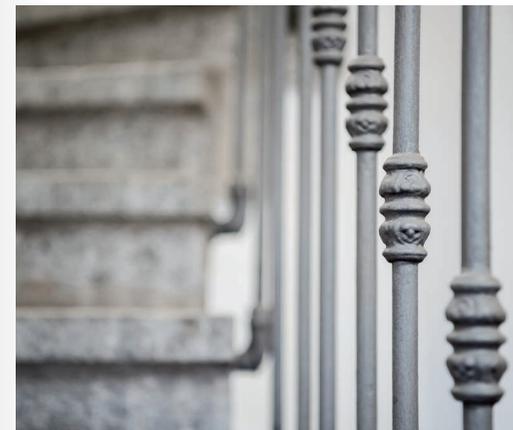
A l'heure d'écrire ces quelques lignes, les conséquences économiques de la crise sanitaire du Coronavirus et d'autres événements conjoints tels que la crise pétrolière et les tensions sur le segment du crédit sont encore floues. Il a cependant déjà pu être constaté que les baisses cumulées des principaux indices des marchés développés font état de pertes similaires à celles de la crise financière de 2008 (ci-dessous la performance trimestrielle historique de l'indice « MSCI World »).



Pour contrer l'impact colossal que la période de confinement aura eu sur les chiffres des sociétés, la réponse des pouvoirs publics des pays développés a été impressionnante. Les États-Unis ont lancé leur « helicopter money », avec un QE illimité combiné à des paiements directs aux ménages et un soutien massif aux marchés du crédit. Pour la zone euro, le manque d'homogénéité du bloc s'est à nouveau cruellement manifesté avec des réponses fragmentées et un manque de coordination certain (impossibilité de se mettre d'accord pour l'émission de « coronabonds » au niveau européen). Sur les marchés financiers, il est acquis que certains secteurs vont rester sous forte pression pour un temps (compagnies aériennes, loisirs, chaînes de production énergétique), tant leur avenir reste incertain (faillites, nationalisations). A l'inverse, d'autres segments de l'économie, plus robustes et moins cycliques, pourraient profiter d'un retour à la normale plus rapidement (santé, télécommunication, technologie).

En conséquence, il est primordial de repositionner rapidement les portefeuilles afin d'anticiper au mieux la prochaine séquence financière. Celle-ci correspondra au nouveau cadre économique qui s'imposera au lendemain de cette crise, et la tentation d'identifier ce cadre dans le référentiel des crises passées est grande. Nous nous garderons de toute conclusion hâtive ou approximative à

SCHOEB FRÔTÉ SA



ce stade. Cependant, certains éléments structurels nous laissent penser que notre cas d'école pourrait bien répéter certains lendemains de la Grande crise de 1929. En effet, nous pourrions voir se mettre en place des politiques inspirées du keynésianisme, visant à réduire le risque d'un chômage durable par un interventionnisme étatique plus marqué et accompagné d'ambitieuses politiques de relance. Certains discours de dirigeants indiquent déjà une volonté affichée d'aller dans ce sens. De notre point de vue, cette ligne de politique économique, ajustée d'un endettement record de nos économies, laisse entrevoir une perspective claire du retour de l'inflation. Et ne nous méprenons pas, l'histoire nous enseigne que les politiques monétaires préfèrent toujours l'inflation à la faillite du système ! Pour les gouvernements, le bénéfice est là aussi dans la mesure où mécaniquement, l'inflation permet de réduire sa dette (le PIB nominal augmente du fait de l'inflation et réduit d'autant le ratio dette/PIB). Ceci sous réserve que cette hausse soit maîtrisée et temporaire.

L'après-crise ne pourra se faire sans un changement de paradigme quant aux excès tragiquement observables de la mondialisation

à tout-va. La facture de trente années d'optimisation de la chaîne de production mondialisée est salée (concentration géographique de la production des biens et services). A plus ou moins grande échelle, un mouvement de dé-globalisation devrait voir le jour, à commencer par la relocalisation en Europe et aux États-Unis de certaines productions plus stratégiques (ex: médicaments, composants chimiques, denrées agricoles). La conséquence sera un renchérissement des biens et services à l'échelle du globe. C'est à cette réalité que nous devons préparer nos portefeuilles dès aujourd'hui.

Les banques centrales font face à un dilemme inédit

Depuis près d'une décennie, la réponse des politiques monétaires de par le monde pour juguler les crises traversées et maintenir la croissance aura été l'assouplissement monétaire (baisse des taux d'intérêts et Quantitative Easing). Face à la crise actuelle, les mêmes banques centrales, pourtant à court de munitions, se sont bornées à accentuer cette politique en réduisant encore les taux là où il était possible de le faire, et notamment aux États-Unis, alors même qu'une grande partie de la zone euro est déjà en territoire négatif depuis longtemps.

Le graphique ci-dessous illustre l'expansion de la taille du bilan de la Réserve Fédérale américaine au cours de la décennie, et de manière exponentielle très récemment avec un niveau historique de USD 5'000 mias, soit un peu moins du tiers du PIB américain (Source: Federal Reserve website).

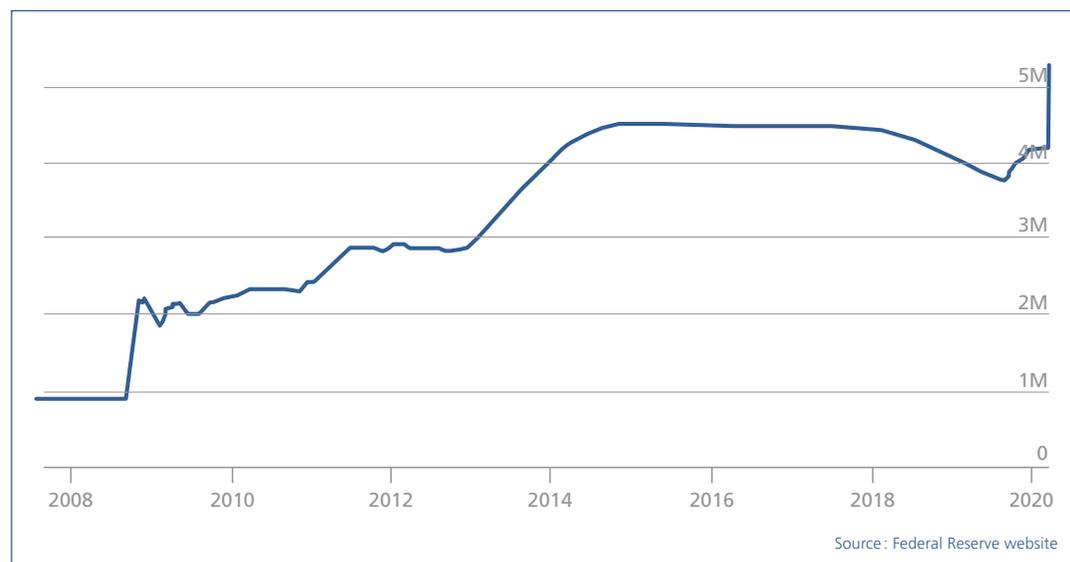
duction mondiale est cassée après plus de trente années d'optimisation à outrance, sur fond de mondialisation exacerbée et de baisse du prix de revient. Par conséquent, nous devons faire face, plus ou moins rapidement, à un renversement de cette tendance et une pression haussière des prix

Une séquence inflationniste s'apparente souvent à un exercice d'équilibriste pour un gestionnaire.

Ces décisions ont été motivées, et assumées, par une sécurité toute relative de voir se maintenir pour longtemps un régime d'inflation basse. La raison en est tout d'abord structurelle. En effet, la globalisation des économies, le vieillissement de la population et la tertiarisation de nos économies, pour ne citer que les facteurs les plus évidents, ont permis d'accroître la baisse des prix. Mais aussi conjoncturelle, avec des prix de l'énergie au plus bas. Ce schéma est désormais rompu. L'usine du monde, comprenant encore aujourd'hui la Chine et l'Asie du Sud Est, est à l'arrêt. La chaîne de pro-

inhérente au renchérissement des matières premières et du coût du travail.

Face à ce risque, les garde-fous que représentent les politiques monétaires des banques centrales se retrouvent piégés entre deux feux. Car rappelons ici que le mandat des banques centrales est d'abord, et pour certaines uniquement, de permettre de contrôler l'inflation autour d'un objectif cible. Un retour de l'inflation les obligerait constitutionnellement à agir via un durcissement monétaire et des hausses de taux. Comment le



QE (Quantitative Easing)

Le terme assouplissement quantitatif - traduction de l'anglais de Quantitative Easing (QE) - désigne un type de politique monétaire dite « non conventionnelle » consistant pour une banque centrale à racheter massivement des titres de dettes aux acteurs financiers.

Les banques centrales ont recours à ce genre de pratique dans des circonstances économiques exceptionnelles, telles que des crises économiques et financières de grande ampleur. Plus particulièrement, le QE est utilisé dans une situation où les taux directeurs sont déjà très bas et ne parviennent plus à assurer une hausse des prix suffisante. Le QE vise à inciter les banques à faire plus facilement crédit - la banque centrale assumant parfois les risques en leur rachetant leurs créances - pour relancer ainsi la production et l'emploi.

(Source Wikipédia)

justifier, dès lors qu'elles sont engagées pleinement dans le sens inverse depuis le lendemain de la crise financière de 2008. Face à ce scénario qui marche sur la tête, il est parfaitement raisonnable d'anticiper un dérapage de court terme de l'inflation, avec des conséquences possibles non négligeables sur les actifs financiers.

Une séquence inflationniste s'apparente souvent à un exercice d'équilibriste pour un gestionnaire. Les métriques usuelles de rendements ajustés du risque sont à reconsidérer, tout comme la diversification au sein même des portefeuilles. L'exercice oblige à abandonner un référentiel nominal des taux d'intérêts (le coupon) au bénéfice du taux réel (le taux nominal réduit de l'inflation), le seul pertinent en la circonstance. Pour exemple, une obligation, même de très bonne qualité, qui usuellement serait considérée comme une réserve de valeur (coussin) dans un portefeuille par un investisseur, deviendra la source première du risque dans l'allocation. Pour ne rien arranger, les épisodes d'inflation sont plutôt rares, généralement mal anticipés (le marché ne valorise le risque inflationniste qu'au moment où celui-ci se manifeste vraiment), et souvent mal appréhendés par les personnes en charge des allocations (depuis les années 80, la stabilité des prix est restée la norme et une génération entière de gérants n'y a jamais fait face autrement que dans les livres d'histoire économique). Pour nous, les maîtres-mots sont prudence et anticipation.

Pour conclure, nous précisons, comme cela a été mentionné dans l'introduction, que les projections et analyses exposées ci-dessus ont été rédigées alors que les conséquences et la durée de la crise sanitaire étaient encore très floues. Nous espérons néanmoins que ces quelques lignes vous permettront de mieux appréhender les défis à venir.

La création d'un nouveau pôle d'activité spécialisé dans le conseil aux entreprises et aux entrepreneurs

F&P CONSEILS SA

Les entreprises industrielles de notre région font face, comme nous l'avons déjà évoqué à maintes reprises, à une forte croissance des contraintes administratives et réglementaires. Le « Corporate Social Credit System » chinois en est un bon exemple.

Afin de pouvoir se concentrer sur leur corps de métier, ces mêmes entreprises ont logiquement un besoin croissant en matière de conseils. Ce constat nous a poussé, comme évoqué en préambule de cette newsletter, à constituer au travers de la société F&P Conseils SA, la dernière-née des sociétés de notre groupe, un nouveau pôle d'activité destiné à accompagner les entreprises et les entrepreneurs dans le cadre de leurs efforts de gestion.

Notre tissu économique étant caractérisé par des entreprises exportatrices souvent actives au niveau mondial, ce besoin en conseil ne se limite pas à des problématiques suisses ou européennes mais s'étend également à des questions inhérentes aux systèmes juridiques et réglementaires notamment anglosaxons et asiatiques.

Partant, nous sommes particulièrement heureux de pouvoir compter parmi les associés œuvrant au sein de notre nouvelle entité « F&P Conseils SA », des professionnels d'horizons différents, au bénéfice d'une importante expertise non seulement en Europe mais également en Amérique du Nord et en Asie.

Afin d'illustrer de manière concrète l'une des problématiques dont nos entreprises suisses actives au niveau international doivent avoir conscience,

nous abordons brièvement ci-après quelques aspects de l'un des systèmes de compliance mis en place par le gouvernement chinois afin de contrôler l'évolution de son tissu économique.

Corporate Social Credit System

Animée par une volonté qui, vue d'ici, pourrait paraître paradoxale, la Chine cherche depuis maintenant de nombreuses années à faire évoluer son économie librement, tout en contrôlant le secteur privé, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Les tenants et aboutissants de cette manière de mêler libre marché et économie planifiée peuvent paraître difficilement compréhensibles pour des acteurs peu habitués à intégrer le maintien d'une relation étatique comme l'un des éléments de base d'une activité commerciale. Il n'en demeure pas moins que la Chine sait se montrer excellente, voire même innovante, lorsqu'il s'agit de développer ses propres paradigmes.

Lancé en 2014, le programme « Corporate Social Credit System » qui entend véritablement déployer ses effets à partir de cette année, vise à surveiller le respect par les entreprises d'environ 300 éléments de compliance, couvrant notamment des problématiques de droit du travail,

F&P CONSEILS SA

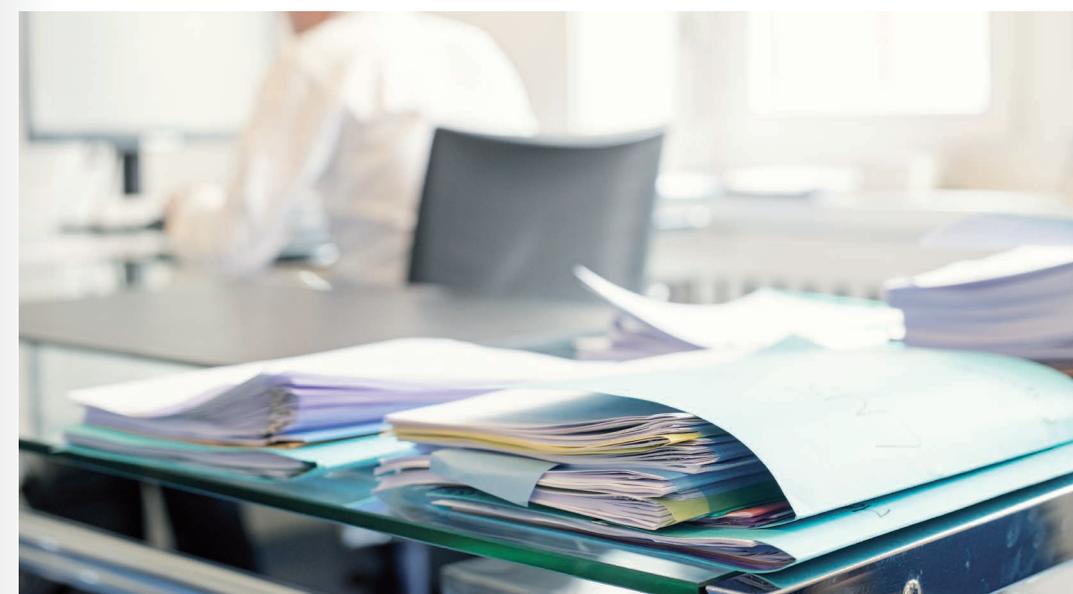
d'environnement, de réglementation gouvernementale, etc. Il s'adresse non seulement aux entreprises étatiques et entreprises locales chinoises, mais également aux sociétés dites « étrangères ».

Dans le cadre de ce programme, l'administration gouvernementale va ainsi maintenir un système de notation (« rating ») pour chacune des sociétés, en fonction de ces quelques 300 différents points de compliance. En fonction de ce rating, les entreprises concernées verront leurs efforts récompensés ou au contraire, les mauvais élèves devront s'attendre à des mesures de répression. Ainsi, un bon rating devrait permettre un accès facilité aux marchés publics, voire au marché de manière générale, des audits étatiques allégés, ainsi que des possibilités de crédits et de soutiens gouvernementaux facilités. Au contraire, un rating insuffisant pourrait conduire à figurer sur une « blacklist » et induire des sanctions.

Il convient de noter que la volonté de contrôle du gouvernement chinois ne s'arrête pas aux entreprises mais est également en voie de déploiement pour les personnes physiques. Selon certaines informations publiques, plus de 33 millions d'entreprises bénéficieraient déjà d'un rating et parmi les personnes physiques, plus de 13 millions figureraient déjà sur une liste noire.

Les effets concrets de ce programme restent à observer. Il n'est d'ailleurs pas exclu que des entreprises telles que les sociétés suisses, habituées à respecter un environnement réglementaire donné, puissent même tirer un bénéfice d'un tel programme. A contrario, la lourdeur administrative engendrée par ces démarches constitue avec certitude un frein supplémentaire au déploiement d'activités internationales en Chine.

Quoi qu'il en soit, une seule certitude prévaut ; la nécessité de respecter de manière scrupuleuse ce programme ne doit pas être sous-estimée, la Chine ayant à de maintes reprises démontré sa capacité à mettre en œuvre des programmes de surveillance de manière particulièrement efficace.



Justin Murisier

Skieur de Coupe du monde

INTERVIEW

Justin Murisier est un skieur professionnel de Coupe du monde de ski alpin. A 18 ans, il participait avec succès à sa première Coupe du monde. 10 ans plus tard, il nous accorde une interview dans laquelle il nous décrit son sport, ses expériences et la volonté inébranlable qui lui a permis de revenir au plus haut niveau après de nombreuses blessures. F&P Group est fière d'avoir pu soutenir un athlète comme Justin qui véhicule des valeurs auxquelles nous sommes sensibles.

F&P - Afin que nos lecteurs puissent se rendre compte comment se prépare une saison de ski, peux-tu nous décrire brièvement le déroulement d'une année dans la vie d'un skieur de Coupe du monde ?

Justin Murisier - Une saison de ski peut se préparer de différentes manières. Cela dépend des prédispositions de chaque athlète et de beaucoup d'autres facteurs.

Ayant eu un passé rempli de blessures, je me suis rapproché d'un préparateur physique adapté à cette situation. C'est donc aux côtés de Florian Lorimier que je prépare ma condition physique.

Après un mois de pause en avril, nous nous mettons au travail du côté d'Auvergnier début

mai. C'est en effectuant deux séances journalières, six jours par semaine, que nous essayons de progresser dans de multiples domaines: la force, l'équilibre, la vitesse et pour ma part de la rééducation des blessures anciennes. Nous faisons trois blocs de trois semaines avec à chaque fois une semaine de pause entre ces blocs.

Au mois de juillet nous reprenons le ski sur les glaciers suisses avant de nous envoler début août en Argentine afin de retrouver des neiges similaires à ce que nous avons en hiver et de pouvoir régler notre matériel au mieux.

Mi-septembre, au retour de ce voyage d'un mois, nous en profitons pour remettre une compresse au niveau physique. Et finalement, au mois d'oc-

Par chance, je pratique un sport d'hiver et nous n'avons été que très peu impactés par la crise (du Coronavirus). Certes nous n'avons pas pu courir les dernières courses mais nous avons quand même pu accomplir 80% de la saison.

tobre, nous reprenons le ski pour arriver en pleine possession de nos moyens à la première course de la saison qui se déroule à Sölden en Autriche, à la fin du mois d'octobre.

F&P - Quels impacts a eu la crise actuelle du Coronavirus sur cette préparation et comment as-tu géré la période de confinement ? Comment as-tu adapté ton entraînement ?

Justin Murisier - Par chance, je pratique un sport d'hiver et nous n'avons été que très peu impactés par la crise. Certes nous n'avons pas pu courir les dernières courses mais nous avons quand même pu accomplir 80% de la saison.

Du côté de la préparation, Florian m'a préparé un programme de maintien et quelques exercices de routine afin d'être en bonne condition à la reprise de l'entraînement de force. C'est plutôt du côté logistique que l'impact est plus important pour nous sportifs. Nous sommes pour la grande majorité des athlètes indépendants et vivons du sponsoring. Aujourd'hui les entreprises sont en difficulté et malheureusement beaucoup d'athlètes vont en faire les frais. C'est donc à travailler sur cette problématique que j'ai passé la grande partie de mon confinement (contrat, marque de ski, assurances, etc.)

F&P - Est-ce que le ski de compétition a dès le plus jeune âge été ton objectif principal ?

Justin Murisier - La compétition en général m'a toujours attiré. Etant le dernier de la famille, j'aimais me confronter aux plus grands.

Ma grand-mère avait un restaurant sur les pistes, j'étais donc en permanence sur la neige. C'est ce qui m'a permis de pouvoir développer mon instinct pour le ski qui est finalement devenu mon métier. J'ai toujours eu des étoiles dans les yeux en regardant mon cousin William Besse à la télévision. Est-ce la raison pour laquelle j'ai toujours voulu être skieur ? Peut-être (sûrement).

F&P - Si tu devais donner envie à un enfant de faire du ski de compétition, que lui dirais-tu ?

Justin Murisier - J'encourage vraiment tous les jeunes à faire du sport car c'est une école de vie incroyable. Ça procure des émotions indescriptibles. Certes la déception de ne pas réussir peut être grande, mais vous en sortirez avec un bagage d'expériences énorme. La gestion de soi, la gestion du stress, l'indépendance, l'organisation sont des facteurs qui pourraient un jour très bien servir dans un autre métier.



@Justinmurisier Instagram
@gabrielefacciotti

La compétition de ski est un monde ingrat. La proportion de jeunes qui veulent faire du ski et qui réussissent est minime mais ça vaut la peine de tenter sa chance !

F&P - Quelles sont tes autres passions ?

Justin Murisier - Petit, je pratiquais le motocross et le ski mais très vite j'ai senti que mes capacités en ski étaient bien plus grandes. Le motocross est tout de même resté ma passion principale et j'essaie de la pratiquer le plus souvent possible lors de mon temps libre en été.

F&P - Comment as-tu géré les longs mois d'absence de la Coupe du monde suite à de nombreuses blessures ? Y a-t-il eut des périodes de doute ?

Justin Murisier - Les blessures font parties du sport et surtout en ski alpin. J'ai dû très vite faire face à cette situation avec ma première blessure à l'épaule en 2008 à l'âge de seize ans.

C'est un apprentissage très difficile mais très important aussi. Cela permet de faire un pas en arrière pour comprendre ses erreurs. Le temps d'arrêt est difficile à gérer car nous sommes comme des lions en cage, mais c'est aussi le moment où tu peux remettre en question tous tes choix et je pense que c'est crucial pour un athlète de se remettre constamment en question.

Mes expériences de blessures ont été nombreuses. J'ai géré de différentes manières les phases de rééducation. J'en ai profité pour faire un voyage en Australie afin de perfectionner mon anglais en 2011, j'ai fait mon service militaire à Macolin en 2012. En 2018, j'ai consacré 100% de mon temps à ma rééducation avec des thérapies en Allemagne, en Autriche et bien sûr à Auvergnier.

Le doute, c'est le titre du film de mon idole Didier Cuche, et il est constamment présent chez un athlète blessé ou non blessé. Bien sûr, le doute est moins présent lorsque nous sommes au sommet de la vague mais il est toujours là.

Dans un lit d'hôpital après une opération de trois heures, c'est vrai que le doute est bien installé. Avec des questionnements sans cesse: Suis-je fais pour ce sport? Vais-je retrouver mon niveau? Tiendra-t-il cette fois-ci (le genou)? Est-ce que ça en vaut la peine?...

Au final, l'envie de me retrouver parmi les meilleurs au monde, de vivre de mon sport, de vivre des émotions incroyables a toujours pris le dessus. La persévérance est sûrement la clé de tous les champions dans le sport ou dans la vie de tous les jours.



F&P - Une de tes opérations du genou a été faite alors qu'avant l'anesthésie tu n'étais pas totalement au courant de ce qui allait se passer, sauf erreur? Peux-tu nous raconter ce que cela fait de se réveiller après une nouvelle opération du genou « surprise » ?

Justin Murisier - En 2018, lors d'un entraînement en Nouvelle-Zélande, j'entends mon genou craquer à la réception d'une chute en Slalom Géant. Il était très clair dans ma tête que ce genou était endommagé. Mais je restais positif à un mois et demi de la première course. Je pensais à une

Je suis parti en salle d'opération confiant mais c'est au moment du réveil que la désillusion fut grande. Je lève le drap blanc et vois mes deux genoux bandés. C'était donc le signe d'une troisième saison blanche. Je ne m'attendais sincèrement pas à ça mais très vite tu réalises que tu ne peux rien changer et qu'il faut regarder vers l'avant.

F&P - Comment expliques-tu le niveau exceptionnel actuel du ski alpin suisse et surtout la présence au sommet d'un très grand nombre de skieurs valaisans ?

Le temps d'arrêt est difficile à gérer car nous sommes comme des lions en cage, mais c'est aussi le moment où tu peux remettre en question tous tes choix et je pense que c'est crucial pour un athlète de se remettre constamment en question.

lésion au cartilage ou à une contusion osseuse. Une fois rentré en Suisse, le Dr. Olivier Siegrist a pris les devants en me faisant passer un IRM. Il était aussi positif que moi car d'après les images le ligament semblait solide et entier.

Après un long dialogue avec le Dr. Siegrist, nous avons envisagé tous les scénarios et situations possibles. La discussion lors de laquelle le scénario le pire a été envisagé était la suivante:

Justin - Si le ligament tient même un petit peu je veux essayer de faire la saison comme cela.

Dr. Siegrist - Si le ligament croisé antérieur est cassé à plus de 80% nous devons le remplacer. Dans ce cas, que veux-tu faire ?

Justin - Dans ce cas, j'aimerais une prise du tendon rotulien sur mon autre genou (genou sain).

Justin Murisier - Le ski suisse est dans une phase très impressionnante surtout que la concurrence est élevée et que les courses se jouent à quelques centièmes. Je me pencherais surtout sur les skieurs valaisans. Les structures mises en place à l'époque où nous étions à Ski Valais étaient optimales.

Pour ma part, le fait d'avoir eu Steve Locher (ancien skieur de coupe du monde, médaillé des JO d'Albertville en 1992) comme entraîneur m'a beaucoup apporté et m'a surtout montré la voie pour arriver en Coupe du Monde.

Quand je suis arrivé en Coupe du Monde à l'âge de dix-huit ans, je pense que ça a dû avoir un effet positif au sein de Ski Valais. Les jeunes ont pu constater que c'était possible de le faire. Quand



@Justinmurisier Instagram

on sait l'importance du mental dans le sport, le fait de croire en soi, de croire en la structure à laquelle on appartient, nous aide à atteindre nos buts.

F&P - Il y a dix ans tu participais à ta première Coupe du monde. A 28 ans, il te reste encore de nombreuses années devant toi au vu de l'âge d'autres skieurs de Coupe du monde. T'arrive-t-il malgré tout de penser à ta vie après le ski de compétition ?

Justin Murisier - Effectivement j'ai encore de belles années devant moi et j'espère vraiment continuer encore six ou sept saisons. Pour le moment, j'essaie vraiment de me concentrer sur mon sport et de penser très peu à mon après-carrière. Je me dis que si j'y pense et si je me projette dans ce futur-là, c'est que dans un coin de ma tête je me prépare à arrêter. C'est donc pour cette raison que je me focalise totalement sur mon sport, mais je me verrais bien travailler dans le monde du ski, soit avec des jeunes, soit avec des marques de ski.

F&P - Peux-tu déjà nous parler de tes objectifs pour la saison prochaine ?

Justin Murisier - La saison 2019/2020 était une saison de retour de blessure pour moi. J'ai pu faire quelques belles performances mais loin de mes attentes ou de mes rêves. J'ai eu énormément de problèmes avec mon matériel et j'ai perdu la confiance au cours de l'hiver.

Pour la saison 2020/2021, je partirai sur de nouvelles bases avec une autre marque de ski et j'espère vraiment que cela puisse m'aider à réaliser mes buts. Il y aura un temps d'adaptation à ce nouveau matériel mais je suis persuadé que c'est le bon choix. J'ai reculé à la 26^{ème} place au classement du Slalom Géant. Mon objectif premier est donc de retrouver le top 15 mondial au plus vite et ensuite de pouvoir aller me battre pour des podiums. Les Mondiaux de Cortina qui auront lieu en février 2021 sont bien sûr dans un coin de ma tête, mais la priorité est de faire une belle saison de Coupe du monde avec des résultats constants.

F&P - Le ski, en comparaison avec d'autres sports, n'est, dans la plupart des cas, pas un sport permettant de vivre paisiblement de ses revenus à la fin de sa carrière. Est-ce que cette problématique t'inquiète ? Est-ce que ce sujet est abordé entre les athlètes ?

Justin Murisier - Il est vrai que les années d'or du ski alpin sont passées. Seuls les athlètes qui montent sur des podiums peuvent dire qu'ils gagnent bien leur vie désormais. C'est un sujet un peu tabou entre les athlètes, personne n'aime dévoiler les montants ou les revenus qu'il gagne. Mais par contre, nous essayons de nous battre pour avoir plus de visibilité pour nos sponsors personnels, car actuellement nous ne disposons que d'une surface de 50cm² sur le casque pour eux. Nous aimerions aussi que la FIS (Fédération Internationale de Ski) se mette au goût du jour et qu'elle montre au public que le ski est un sport extrême. Nous skions avec des lames de rasoir à plus de 140km/h sur des pentes glacées, il ne s'agit pas juste d'une balade du dimanche. Le fait d'informer le public et les téléspectateurs pourrait attirer l'attention des sponsors et en faire profiter l'industrie du ski et nous les skieurs.

F&P - Comment vois-tu l'avenir du ski ? Penses-tu que nous allons assister ces prochaines années à de grandes évolutions au niveau du matériel ou du type de courses organisées ?

Justin Murisier - La FIS n'a jamais été favorable aux grands changements ni aux grandes révolutions. Les quelques nouveautés qui sont arrivées ces dernières années ne convainquent ni le public ni les athlètes. Pour ce qui est du format des courses, j'espère qu'il restera dans la même idée pour faire honneur à ce sport et à ses valeurs. Le grand changement doit venir de la technologie avec des meilleures caméras et plus d'informations pour les téléspectateurs. Le matériel évolue mais il y a énormément de restrictions et de règlements. Il est donc difficile d'arriver avec une révolution. Par contre, chaque firme de skis et de chaussures travaille d'arrache-pied pour trouver de nouveaux matériaux afin de faire gagner ses athlètes et ainsi mettre sa marque au-devant de la scène.



Justin Murisier
08.01.1992
Skieur, forestier Bûcheron de métier
Domicilié dans le val de Bagnes (Bruson)

3 départs aux Jeux Olympiques
(Sotchi et Pyeong Chang)
6 départs aux Championnats du monde
(Garmisch-Partenkirchen, Beaver Creek, St-Moritz)
105 départs en Coupe du Monde

Meilleur résultat 4^{ème} place

250 jours en entraînements, déplacements, courses et **120** jours de ski.

BLESSURES

- 2008** Luxation épaule gauche. Opération et trois mois d'arrêt.
- 2009** Luxation à répétition de l'épaule droite. Opération et quatre mois d'arrêt.
- 2012** Déchirure du ligament croisé antérieur au genou droit. Opération et six mois d'arrêt.
- 2013** Rupture du ligament croisé antérieur au genou droit et lésion au ménisque. Opération et six mois d'arrêt.
- 2015** Ablation du ménisque genou droit. Opération et un mois d'arrêt.
- 2018** Déchirure du ligament croisé antérieur, lésion au cartilage et au ménisque. Opération et huit mois d'arrêt.

= En tout 28 mois d'arrêt

F&P - Justin nous te remercions pour le temps que tu nous as accordé et nous te souhaitons une bonne préparation ainsi qu'une saison 2020/2021 pleine de succès.

CONTACT

Biel-Bienne

Place Centrale 51
Case postale 480
CH-2501 Biel-Bienne
T +41 32 322 25 21
F +41 32 323 18 79

Neuchâtel

Faubourg du Lac 11
Case postale 2333
CH-2001 Neuchâtel
T +41 32 722 17 00
F +41 32 722 17 07

Soleure

Westbahnhofstrasse 1
Postfach 333
CH-4502 Solothurn
T +41 32 628 26 26
F +41 32 628 26 20

Genève

Rue de la Pélisserie 16
CH-1204 Genève
T +41 22 544 63 00
F +41 22 544 63 09

Lausanne

Avenue Sainte-Luce 4
1003 Lausanne
T +41 21 310 70 00

www.fp-group.ch